



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêts

Question écrite n° 49277

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les conditions d'intervention d'Oseo. Celles-ci, s'agissant notamment des garanties apportées aux établissements bancaires, concernent les entreprises dont les effectifs salariés ne dépassent pas 350 emplois. Or cette disposition exclut certains groupes de PME, dont les seuls liens sont une communauté d'actionariat, alors que, sur le plan économique, rien ne distingue ces entreprises d'entreprises indépendantes. Ces groupes étant, pour beaucoup d'entre eux, actuellement fragilisés par la situation économique, il lui demande s'il ne serait pas opportun d'assouplir les règles d'intervention d'Oseo sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49277

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4763

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)